

MAIRIE DE VAL-DU-MIGNON
Place Pierre Rousseau
Usseau
79210 VAL-DU-MIGNON

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : **19**

Présents : **11**

Votants : **14**

L'an deux mil vingt-deux

le : 12 décembre

le Conseil Municipal de la Commune de Val-du-Mignon dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 20 heures, à la salle à la salle Angélique Usseau, sous la présidence de Mme Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

Date de convocation : 08 décembre 2022

Etaient présents : BOUCHERY Marie-Christelle, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, MOREAU Cédric, CHAT Cyril, BERTHELOT Lucie, MACÉ Aurélie

Etaient absents excusés : BERTAU Jean-Marie, AUDÉ Christine, PÉTORIN François, LATROMPETTE Sophie, GIBAULT Florent, DUGLEUX Sébastien, GIRARDEAU Fabrice, TEILLET Philippe,

Etaient absents non-excusés :

Etaient représentés :

AUDÉ Christine à BOUCHERY Marie-Christelle

PÉTORIN François à WIERZBICKI Pascal

TEILLET Philippe à BERTHELOT Lucie

Secrétaire de séance : WIERZBICKI Nadine

- Marie-Christelle Bouchery : nous avons le quorum.

1 – Approbation du procès-verbal du CM du 21.11.2022 :

Vote pour : à l'unanimité.

2 – Décision modificative n°3 :

Le Conseil municipal,

Vu la proposition de Madame BOUCHERY Marie-Christelle, Maire de la Commune de Val-du-Mignon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-11 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la Commune,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la décision modificative n°3 au budget 2022 de la Commune de Val-du-Mignon, conformément au tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	COMPTES	LIBELLES	MONTANT
012	6218	Autre personnel extérieur	+ 20 000€
011	6078	Autre marchandise	- 20 000€

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous documents relatif à cette décision modificative.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

- Marie-Christelle Bouchery : nous vous faisons venir ce soir uniquement parce qu'il nous manque de l'argent sur le compte pour payer les agents. Au vu des augmentations des budgets dans l'année, il nous en manque un peu. Vous avez eu la note de présentation, donc on déplace 20 000 € d'un compte pour un autre, pour pouvoir payer les agents.

- Cyril Chat : il manque tant que ça ?

- MCB : non, il manque un peu moins 16 000 €.

- CC : à oui, quand même !

- MCB : après, nous n'avons pas anticipé depuis le mois dernier, car nous n'avons pas pensé qu'il y avait des trucs exceptionnels annuels qui tombaient sur 2 ou 3 mois. C'est là où l'on n'a pas été bon, on peut l'avouer. Donc on coûte 20 000 € d'un côté et ça le fera. Vous avez des questions ? On passe au vote.

Vote pour : à l'unanimité.

MCB : nous avons un conseil lundi prochain à 20 h 00, avec la présentation du projet de l'école par les architectes, on leur a donné 3/4 d'heure pour présenter et après on aura quelques délibérations, donc on garde tout pour la semaine prochaine.

Fin de séance à 20 h 03.

Le Maire,

Secrétaire de séance,

Marie-Christelle BOUCHERY

WIERZBICKI Nadine



A blue ink signature of Nadine Wierzbicki, written in a cursive style.